



COMITE DEPARTEMENTAL DE FOOTBALL DU PAS DE CALAIS

DOSSIER D'INSCRIPTION STAGE MODULE U9 [16 HEURES] A LE TOUQUET

**Les mercredis 26/09 et 03/10 et les samedis 29/09 et 06/10 2018
de 8h30 à 12h30**

Afin d'enregistrer votre candidature, ce dossier doit être envoyé via le site internet de la Ligue ou du District organisateur selon la procédure d'inscription que vous retrouverez dans les onglets « formations » « documentation » « procédure d'inscription ». Les formations seront fermées aux inscriptions 15 jours avant le début de la formation. Vous ne pourrez plus vous inscrire après ce délai.

Votre dossier qui doit comprendre :

- ♦ La fiche de renseignements ci-dessous dûment complétée
- ♦ Le contrat de formation ci-dessous dûment complété
- ♦ Si vous ne détenez qu'une licence dirigeant : Un certificat médical (**DE MOINS DE 1 AN PAR RAPPORT A LA DATE DE FIN DU STAGE**) attestant votre APTITUDE A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DU FOOTBALL (Si vous détenez une licence joueur ou technique, le certificat médical n'est pas obligatoire)
- ♦ Pour les mineurs : compléter et joindre l'autorisation du représentant légal que vous trouverez ci-dessous

➔ **Modalités de Paiement : LES CHEQUES NE SONT PLUS ACCEPTES**

	Avec bon de formation (dans la limite de 2 bons par licenciés et par saison)	Sans bon de formation
Le club finance la formation	Compléter l'autorisation ci-dessous. Un débit de la somme de 50€ sera effectué sur le compte du club ouvert en nos livres. Joindre le bon de formation au dossier d'inscription.	Compléter l'autorisation ci-dessous. Un débit de la somme de 75€ sera effectué sur le compte du club ouvert en nos livres.
Le stagiaire finance sa formation	Réaliser un virement de 50€ sur le compte de la Ligue (à partir du RIB ci-dessous) en le libellant comme suit : U9touquet«votre nom» Joindre le bon de formation au dossier	Réaliser un virement de 75€ sur le compte de la Ligue (à partir du RIB ci-dessous) en le libellant comme suit : U9touquet«votre nom»

d'inscription.

NOMBRE DE PLACES LIMITE : 24 STAGIAIRES.

EN CAS DE NOMBRE INSUFFISANT DE DOSSIERS, LE STAGE PEUT ETRE ANNULE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE

UNE CONVOCATION OFFICIELLE VOUS SERA ALORS ADRESSEE PAR MAIL VOUS PRECISANT L'HORAIRE, LE LIEU ET L'EQUIPEMENT NECESSAIRE.

Correspondance à adresser à :

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE
47 avenue du Pont de Bois - CS20363 – 59666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

STAGE EN DISCONTINU :

DATE :

LIEU :

Module U9

Les 26 et 29/09 et les 3 et 6/10 2018

LE TOUQUET

NOM : **PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE : **LIEU :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

N° DE TEL : (Domicile) (Bureau)

PORTABLE :

E-MAIL : @

PROFESSION :

CLUB ACTUEL :

POSTE PREFERENTIEL :

MODALITE DE PAIEMENT (cocher la case correspondante) :

☐ Le stagiaire finance sa formation: le stagiaire effectue un virement sur le compte de la Ligue en utilisant le libellé suivant : U9touquet«votre nom»

☐ Le club finance la formation : compléter l'autorisation ci-dessous :

AUTORISATION

Je soussigné Mme/M.

Qualité ☐ Président(e) ☐ Secrétaire ☐ Trésorier(e)

Du club :

adresse du club :
déclare que le club prendra la charge financière de la participation
de Madame / Monsieur à la formation ci-dessus
référéncée

A :, le

Signature et Tampon du club

AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL (pour un stagiaire mineur) :

Je soussigné(e) autorise
à suivre la formation ci-dessus référencée organisée par la Ligue de Football des hauts de France et
le District Côte d'Opale.

FAIT A LE

SIGNATURE

Correspondance à adresser à :

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE

47 avenue du Pont de Bois - CS20363 – 59666 VILLENEUVE D'Ascq Cedex

Partie réservée à l'administration

☐ V

☐ D

☐ Bon de formation

☐ ST

☐ C

RIB DE LA LIGUE EN CAS DE VIREMENT :

		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA NORD DE FRANCE		22/06/2017	
AGENCE DE LILLE-NATIONALE		05028	
Tel. 0320003000 Fax. 0328368711			
Intitulé du Compte : ASS			
LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE F			
47 AVENUE DU PONT DE BOIS			
59650 VILLENEUVE D ASCQ			
DOMICILIATION			
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
16706	05028	50096424006	93
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1670	6050 2850	0964 2400 693
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:			
AGRIFRPP867			

Correspondance à adresser à :

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE
47 avenue du Pont de Bois - CS20363 – 59666 VILLENEUVE D'Ascq Cedex



Organisme de formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 31 59 07562 59 auprès du préfet de la région

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés:

La Ligue de Football des Hauts de France

représentée par son Président, Mr Bruno BRONGNIART

désignée L'ORGANISME DE FORMATION

et :

.....

LE CLUB DU STAGIAIRE

Pour :

.....

LE STAGIAIRE

Est conclu le contrat suivant en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Module U9

ARTICLE II : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

b) L'action de formation est définie ci-dessous, indiquant son objet, son programme et les formateurs intervenants.

- Objectif : Perfectionnement de l'entraînement des U9
- Durée : **4 jours de formation**
- Volumes horaires : **16 heures**
- Lieu : LE TOUQUET
- Coordinateur : Gérard SERGENT
- Niveau de qualification des formateurs : Niveau II
- Elle est organisée pour un effectif d'environ 24 stagiaires

Pré requis et modalités de recrutement : licencié FFF et âgé de 15 ans révolu minimum.

Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée par la Ligue de Football des Hauts de France.

Correspondance à adresser à :

LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE

47 avenue du Pont de Bois - CS20363 – 59666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

ARTICLE III : DELAI DE RETRACTATION

Le stagiaire a un délai de 10 jours francs à compter de la date de la signature du contrat pour se rétracter. Il en informe la Ligue de Football des Hauts de France par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au titre de la formation.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue (absence justifiée : certificat médical ou convocation administrative), le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Si le stagiaire se rétracte après les 10 jours francs prévus, la somme correspondant à 30% du coût de la formation sera retenue ainsi que l'intégralité des frais de restauration.

ARTICLE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

- Montant des frais d'inscription : 15 €
- Montant des frais pédagogiques: 60 €
- Montant des frais de restauration en ½ pension: 0 €
- Montant des frais en pension complète : 0 €
- Montant total des frais de la formation : 75 €

a) Le Club ou le stagiaire s'engage à verser à l'organisme de formation (LFHF) une somme correspondant aux frais de formation incluant les frais d'inscription, les frais pédagogiques complétés éventuellement des frais de restauration ou de pension

b) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE V : ASSIDUITE

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Ligue de Football des Haut de France et des structures d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation administrative).

Les arrêts pour maladie avec certificat médical et les absences suivantes : convocation par l'administration, événements familiaux tels que définis par l'article L.226-1 du code du travail sont considérés comme justifiés sous réserve de produire les documents nécessaires.

ARTICLE VI : INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire, le présent contrat est résilié. Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pourcentage de temps de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE VII : ASSURANCES

Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par l'organisme de formation auprès de la Mutuelle des Sports en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

L'organisme de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. Nous attirons l'attention du stagiaire sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique du sport.

ARTICLE VIII : MODIFICATION DU FINANCEMENT

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informé le service formation de la LFHF de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance de l'organisme de formation concernant le financement

de la formation, l'article VI du présent contrat sera modifié par avenant.

ARTICLE IX : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

Fait en double exemplaire, à Villeneuve d'Ascq, le

L'organisme de Formation,
Le Président de la LFHF
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Le stagiaire,
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'F' intertwined, with a horizontal line extending to the right.